

Le véritable problème n'est pas de savoir à qui appartiennent les maisons d'édition, mais qui contrôle la politique des éditoriaux et par conséquent le contenu de ces revues. Permettez-moi de répéter encore une fois mon point de vue. Bien que submergé de lettres de mes commentants qui me demandent au nom du *Reader's Digest* de prendre une attitude différente, j'estime mieux préserver les intérêts des Canadiens en me déclarant généralement d'accord avec les dispositions du bill C-58. J'espère que la plupart d'entre nous reconnaîtront que les plaidoyers que nous avons entendus ici vendredi et aujourd'hui, pour ces publications étrangères, ne méritent pas une attention particulière de la part des Canadiens.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, je viens d'écouter le discours fort intéressant que nous a fait le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan), mais je crois qu'il est tombé dans le même panneau que le secrétaire d'État (M. Faulkner) quant à la préparation de ce projet de loi. Je ne sais pas s'il a été présenté au caucus; je ne sais pas comment les choses se passent de ce côté de la Chambre; mais, je le répète, je crois que le député est tombé exactement dans le même panneau à savoir qu'il a mis *Time* et *Reader's Digest* sur un pied d'égalité en ce qui concerne cette mesure.

Je suis abonné à ces deux revues. Je ne sais pas si le député qui vient de se rasseoir y est abonné, mais je reçois les deux et à mon avis elles répondent tous deux à des besoins différents. D'abord, *Time* est une revue d'actualités. Son contenu est déjà périmé la semaine qui suit tout comme un quotidien est périmé le lendemain de sa parution. Madame l'Orateur, ce n'est pas du tout le cas de *Reader's Digest* et il faudrait peut-être étudier la question soulevée par le député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston) lorsqu'il a dit que les articles de cette revue conservaient longtemps leur intérêt et qu'on pouvait les relire plusieurs années plus tard. L'objectif des deux revues est également différent. À mon avis, le député de Cape Breton-East Richmond a adopté une position difficile car il les met toutes les deux dans le même panier; et c'est peut-être également ce qui complique les choses pour le secrétaire d'État.

Le député de St. Paul's (M. Roberts) a dit il y a quelques instants qu'il s'inquiétait de la position adoptée par l'opposition officielle. Quant à moi, ce qui m'inquiète, c'est la position adoptée par le gouvernement. J'ai entendu deux membres très respectés du parti ministériel dire qu'il n'y avait aucun sectarisme à l'égard de cette question, que nous discutons ici de tout l'avenir de l'industrie canadienne des périodiques. Étant donné l'importance de cette question, ils se sont demandé pourquoi le secrétaire d'État refusait d'agir. Le député de Cochrane (M. Stewart) a déclaré qu'il était intransigeant. Le député de Vaudreuil (M. Herbert) a demandé pourquoi il démentait des statistiques pourtant bien réelles et pourquoi il se refusait à tout compromis.

Si cette question doit être dénuée d'esprit de parti, pourquoi le ministre prend-il cette attitude? Si les whips n'étaient pas intransigeants, pourquoi le député de St. Paul's s'est-il fait le porte-parole du gouvernement à la Chambre pour sermonner le député de Cochrane et lui dire que ses remarques, qu'il avait faites en tant que député, n'étaient pas dignes de lui?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): À l'ordre. Le député de St. Paul's (M. Roberts) veut-il poser une question?

Périodiques non canadiens

M. Roberts: Oui, madame l'Orateur. Le député accepte-t-il de répondre à une question?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) accepte-t-il de répondre maintenant à une question?

M. Baker (Grenville-Carleton): À la fin de mon discours, madame l'Orateur, je le ferai volontiers. Si je puis continuer, j'ajouterai qu'il y a lieu de remarquer que ces députés exprimaient les réserves de bien des députés, parce que cette divergence d'opinion ne s'accompagne pas des paramètres de la discipline de parti; il s'agit d'une question profonde et importante.

J'ai lu le discours du député de Fundy-Royal (M. Fairweather), et je peux faire mon choix comme le député de St. Paul's. Le député de Fundy-Royal a très bien exposé la situation concernant les aspects fiscaux de cette question dans son discours du 8 mai. Comme en fait foi la page 5597 du *hansard*, il a dit:

Bien que l'intervention du ministre ait été très intéressante, les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu proposées dans le bill C-58 ne constituent nullement une politique sur les périodiques au Canada.

Arrêtons-nous un moment car c'est certes la question primordiale. Que va faire ce bill pour améliorer les périodiques au pays? À mon humble avis, il ne fera rien. Le député a ajouté:

Pour ma part, et j'espère que tous en conviendront, j'estime qu'une politique fiscale ne doit pas établir de distinctions, mettons entre *Time* et *Reader's Digest*, car cela entraîne toutes sortes d'anomalies et même des injustices. Une politique fiscale doit être appliquée uniformément. *Time* et *Reader's Digest* pourraient facilement remplir leurs obligations de citoyens canadiens en accroissant considérablement...

Voici les termes importants.

... pendant une période donnée, leur appartenance canadienne.

Dans le paragraphe suivant de son discours, il a signalé une considération parmi tant d'autres, disait-il, au sujet d'une partie du débat sur les principes du bill à l'étude. Je ne vois donc pas quelle est la difficulté qui se pose pour le député de St. Paul's, à moins que la raison de son problème ne se rapporte pas à l'opposition officielle mais au député de Vaudreuil et au représentant de Cochrane, qui appartiennent au caucus de son parti, et aux nombreux autres membres du caucus qui voudront peut-être prendre part au débat. J'espère qu'ils le feront car il s'agit d'un débat important. De quelque façon qu'ils votent, j'espère qu'ils nous feront part de leurs sentiments et de leurs réserves. Je dois dire qu'il y a bien d'autres députés du caucus ministériel qui examinent cette question en profondeur, tout comme les représentants de Cochrane et de Vaudreuil, même si ce n'est pas le cas du député de St. Paul's de toute évidence.

Je voudrais traiter d'un autre aspect signalé par le député de St. Paul's. Il n'y a pas de comité de censure, a-t-il dit, et il a raison. Le mot ou l'idée de «censure», en ce qui concerne l'aspect fiscal du bill à l'étude est peut-être quelque peu déplaisant. Peut-être cela va-t-il trop loin, mais le ministère du Revenu national va très loin lorsqu'il exerce son pouvoir de prendre des décisions arbitraires, même si l'on peut toujours en appeler, et que cela peut avoir un effet déterminant quant à ce qu'on pourra et ce qu'on ne pourra pas imprimer dans un magazine. Telle est la façon dont on se sert de la politique fiscale et ne nous imaginons donc pas que ce bill porte atteinte au droit de publier ou d'imprimer ce qui lui plaît que possède l'éditeur. Ce genre de choses arrive couramment.